

... pour échanger sur la mise en œuvre, questionner les conditions de réussite et partager les expériences.

Dans le cadre du partenariat avec le COPAREF GRAND EST, le GIP FORMATION CONTINUE et le réseau des GRETA des Ardennes, de la Marne et Sud Champagne ont donné rendez-vous le 5 mai 2017 aux acteurs du territoire champardennais pour échanger sur CléA dans un triple objectif :

- ◆ élévation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des salariés,
- ◆ sécurisation des parcours professionnels ,
- ◆ développement de la compétitivité des entreprises.

Les OPCA (AGEFOS-PME Grand Est, UNIFAF, CONSTRUCTYS, OPCA Transports et Services, ADEFIM, FONGECIF Grand Est, OPCALIA Grand Est), les entreprises (La Poste, CAF de la Marne, entreprises de travail temporaire ADECCO PME, TRIANGLE et RANDSTAD, SUEZ RV Rebond Insertion), l'Antenne Défense de la Mobilité du Ministère de la défense, Pôle emploi régional ont répondu à l'invitation !

CléA, une certification pour favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi et la formation

Dans le contexte économique et social instable il est devenu primordial de former plus et mieux pour suivre l'évolution des métiers et des technologies, mais aussi de rendre la formation professionnelle plus adaptée aux périodes de transition, le passage d'un emploi à un autre, ou lors des périodes de chômage.

Bruno GRATKOWSKI, Délégué à la Formation Professionnelle, Initiale et Continue de l'Académie de Reims et Directeur du GIP FORMATION CONTINUE rappelle tout l'enjeu pour la société de former les citoyens de demain. En outre, il réaffirme l'attachement et l'engagement de l'Education nationale à l'apprentissage des savoirs de base et des compétences clés. Habilité sur les évaluations et la formation CléA, le réseau des GRETA s'engage aux côtés de l'ensemble des acteurs pour sécuriser les parcours professionnels et développer la compétitivité des entreprises. Charles MOUROT, vice-président du COPAREF Grand Est rappelle de son côté que le déploiement de la mise en œuvre du certificat CléA fait partie des travaux prioritaires des partenaires sociaux. En outre, la communication sur ce dispositif est essentielle.



CléA : une certification unique, inter-professionnelle et reconnue au niveau national. Elle doit garantir l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences commun à tous, dans 7 domaines de compétences identifiés par l'ensemble des branches professionnelles, avec un niveau d'exigence homogène sur tout le territoire pour tous les secteurs d'activité.

Bilan Grand Est 2016

1602 évaluations

346 certificats délivrés par le COPAREF Grand Est.

Rappel du cadre juridique

La réforme de la formation professionnelle a fait (ré)apparaître la notion de « socle » dans le champ de la formation continue. La volonté de constituer un cadre commun des compétences « de base » requises pour exercer une activité professionnelle était déjà affichée dans l'**Accord National Interprofessionnel du 5 octobre 2009**. Issu de la négociation des partenaires sociaux (**ANI du 14 décembre 2013**) et repris dans la **loi formation professionnelle du 5 mars 2014**, le socle de connaissances et de compétences professionnelles, officiellement baptisé CléA par le COPANEF, est la **première certification transversale définie par les partenaires sociaux**. Précisée ensuite par le décret du 13 février 2013, CléA fait l'objet d'une certification inscrite à l'inventaire. L'accès des salariés à la formation et à la certification peut notamment être facilité tous les 2 ans dans le cadre de l'**entretien professionnel obligatoire depuis la loi du 5 mars 2014**. Plus récemment, avec la **loi travail du 8 août 2016**, les actions d'évaluation préalables ou postérieures aux formations permettant d'organiser le socle CléA deviennent éligibles au CPF. La **loi Egalité et Citoyenneté du 28 janvier 2017** modifie certaines règles concernant les modalités de mobilisation des formations éligibles au CPF par le salarié : depuis le 1er janvier 2017, l'accord préalable de l'employeur sur le contenu de la formation n'est pas requis lorsque la formation vise les formations permettant d'acquérir CléA.

Dans cette phase de déploiement qui impacte l'ensemble du système orientation-formation-emploi, quelques obstacles ralentissent la montée en puissance de CléA :

- ◆ Les freins psychologiques à l'entrée en formation.
- ◆ La communication auprès des salariés.



Perspectives 2017

- ◆ Une montée en puissance spectaculaire avec **296 certificats délivrés** par le COPAREF Grand Est sur les 4 premiers mois de 2017 (**346 pour toute l'année 2016**).
- ◆ Pour le **public demandeur d'emploi**, une marge de progression encore à venir avec l'intégration de CléA dans le futur programme régional de formation sur les compétences de base. Le FPSPP prend en charge l'évaluation des demandeurs d'emploi jusqu'au 30/06/2017. Après cette date, les prestations d'évaluation seront financées sur les fonds « traditionnels » de la Formation Professionnelle, la loi Travail rendant ces dépenses éligibles au titre des actions de formation.
- ◆ Une montée en charge à venir sur le **public salarié**, qui passera par une promotion accrue du certificat auprès des entreprises.

GRETA des ARDENNES : Christophe DIAS au 03.24.33.74.07

GRETA de la MARNE : Fabienne MARTIN au 03.26.65.79.10

GRETA SUD CHAMPAGNE : Cheikh KANE (Aube) au 03.25.71.23.80

Mireille SAGORIN (Haute Marne) au 03.25.32.80.46

GIP FORMATION CONTINUE : Brigitte SIEBERT au 03.26.61.20.41